

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



Compte-rendu du Conseil municipal du 10 juin 2022

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Karine BOURDÉ, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL, Marilyn NAMYST.

REPRESENTES : Karine CHAMBEAUD a donné procuration à Julien GUILLAUME.

ABSENTS : Corinne AUREYRE, Laurent RETAILLEAU.

Fabienne BEAUGER est élue secrétaire de séance.

INSTAURATION D'UN QUOTIENT FAMILIAL POUR TARIF DE LA CANTINE

Le maire expose que le tarif des repas de cantine est actuellement le même pour toutes les familles soit 3.80 €. Ce tarif correspond rigoureusement au prix du repas payé au prestataire, qui ne prend pas en compte les frais de chauffage de la cantine et le salaire des employés pour la distribution des repas et la surveillance des enfants, soit 3.00 € de frais supplémentaires non facturés aux parents.

De nombreuses communes ont instauré un tarif variable selon la situation financière des parents soit en fonction du quotient familial CAF, soit en fonction de l'avis d'imposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'instaurer un tarif qui prenne en compte le quotient familial CAF à compter du 1^{er} septembre 2022, jour de la rentrée.

Après avoir délibéré, le conseil décide à la majorité (9 voix sur 12) d'instaurer **4 tarifs différents** :

- Montacutains avec un quotient familial inférieur à 915 : **Tarif de base – 0,70€**
- Montacutains avec un coefficient familial entre 916 et 1586 : **Tarif de base**
- Montacutains avec un coefficient familial supérieur à 1587 : **Tarif de base + 0,70 €**
- « Extérieurs » (élèves n’habitant pas la commune) : **Tarif de base + 0.80 €**, quel que soit le coefficient familial (afin d’intégrer les frais de fonctionnement du service de restauration).

LIGNE DE TRESORERIE

Le maire expose au conseil que pour honorer les factures des travaux d’aménagement de la maison d’assistants maternels, la ligne de trésorerie de 70 000 € se révèle insuffisante.

La Caisse d’épargne accepte un avenant d’augmentation de **25 000 €** supplémentaires dans les mêmes conditions financières :

- Taux fixe 0.65 %
- Commission de non utilisation : 0.20 %
- Frais d’avenant 50 €

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l’unanimité d’accepter l’avenant d’augmentation de la ligne de trésorerie dans les conditions exposées.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT ASVP AVEC LA COMMUNE DE CHAMPEIX

Le maire présente à l’assemblée la proposition d’avenant à la convention proposée par la commune de Champeix pour tenir compte des frais de déplacement de cet agent.

Cet avenant prévoit que notre commune versera des frais d’utilisation à hauteur de 800 € maximum par an.

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l’unanimité d’accepter l’avenant à la convention proposée par la commune de CHAMPEIX.

Karine BOURDÉ demande à connaître le bilan de l’action de l’agent ASVP de Champeix. Le maire le sollicitera et en fera part au prochain conseil.

MISE EN LOCATION DE LA MAISON D’ASSISTANTS MATERNELLES ET FIXATION LOYER PROFESSIONNEL.

Le maire rappelle à l’assemblée la prochaine mise en location de la maison communale située 19 route d’Olloix à l’association Pom’ d’Amour en tant que maison d’assistants maternels.

Il expose que ce loyer devra être un loyer professionnel puisqu’il correspond à une activité professionnelle (l’accueil et la garde de jeunes enfants), donc incluant une TVA.

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer le loyer de la maison d'assistants maternels à **620.00 € TTC** soit **516.66 € hors taxe**, avec une remise du premier mois de loyer, afin de soutenir l'association dans son installation.

Jérémyme JACQUART propose que la Commune ait un représentant au sein de l'association Pom' d'Amour. Le maire fera une proposition en ce sens à l'association.

PROJET ECOLE NOUVELLE

Le maire explique que la première phase d'étude sur l'école est achevée. Les premières estimations du coût de la construction d'une nouvelle école « idéale » sont de quatre millions d'euros HT environ, terrains compris. Même celles du coût d'un agrandissement et d'une rénovation complète de l'école actuelle ne sont guère inférieurs. Ces sommes sont jugées trop élevées pour le budget communal même en atteignant le subventionnement maximal limité à 80 %. Le maire juge que la réalisation d'une nouvelle école ne sera possible qu'en obtenant de la préfecture une dérogation pour obtenir plus de 80 % de subvention, et compte solliciter le sous-préfet en ce sens. Par ailleurs, il suggère d'associer la population à la prise de décision, vu les montants en jeu.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de demander au prestataire de chiffrer des projets *a minima* de construction et de rénovation d'école, moins ambitieux, ainsi que différentes options, pour mieux juger des possibilités financières. Il prévoit deux réunions spéciales en juillet et en août pour affiner les deux projets et définir les priorités.

QUESTIONS DIVERSES

- Julien GUILLAUME indique que Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire sera en déplacement à Montaigut-Le-Blanc sur son invitation le 20 juin à 14 Heures, pour rencontrer les élus et échanger sur les projets de la commune
- 2 nouveaux stands sont proposés au conseil le marché du mercredi matin : poissons sauvages ou bio, et fromages de chèvres bio. Le Conseil valide ces deux stands à l'unanimité. Fabienne Beauger propose un projet pour renouveler l'animation estivale du marché : le projet est retenu.
- Marché des potiers 2022 : l'association Mons Acutus sollicite une dérogation pour tenir un stand de poteries raku qu'elle a en stock. Le marché étant réservé aux professionnels, l'association des potiers professionnels d'Auvergne, co-organisatrice du marché, a été consultée. Celle-ci ayant donné son accord, et compte-tenu de l'implication de Mons Acutus dans la vie communale, le conseil décide à l'unanimité de lui accorder cette dérogation pour 2022.

- La demande de subvention d'Etat (DETR) pour remplacer le liner à la piscine a été une nouvelle fois refusée, comme l'an passé. Le maire propose de présenter cette demande une troisième et dernière fois l'an prochain. En revanche, la subvention d'Etat a été accordée pour la rénovation des sanitaires du camping, dès la première demande.
- Le conseil décide d'organiser une Journée de nettoyage bénévole le 17 septembre prochain, lors du « World cleaning day ».
- Le maire rappelle le souhait initial de l'équipe municipale de rencontrer les habitants au moins tous les deux ans pour débattre des projets en cours, ce que les conditions sanitaires avaient empêché jusqu'ici. L'organisation de trois réunions publiques est donc décidée : le 11 octobre à Saint-Julien (chapelle), le 12 octobre à Reignat (Salle communale) et le 14 octobre à Montaigut-Le-Blanc (Salle des fêtes).

La secrétaire,
Fabienne BEAUGER.

